

Journée d'Etudes de la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts

« Le forestier face au changement climatique »

6 octobre 2023

Benjamin BEAUSSANT

Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Changement climatique et Politiques forestières de l'Etat

« Agir pour des forêts résilientes et le maintien des services qu'elles rendent »

Le Code forestier cadre les principes de la gestion forestière et veille à :

- La protection et la mise en valeur des bois et forêts dans le cadre d'une gestion durable ;
- **L'adaptation des essences forestières au milieu, en prenant en compte la problématique du changement climatique ;**
- L'optimisation du stockage de carbone, (objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050);
- La régénération des peuplements forestiers en tenant compte de l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt ;
- la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt ;
- A la satisfaction des besoins des industries du bois ;
- Au développement des territoires ;
- A la promotion de l'utilisation de bois d'œuvre provenant notamment de feuillus ;

La politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable et la vocation multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique, des bois et forêts. [...]

Le Code forestier

L'article L. 112-1 du code forestier stipule que sont reconnus d'intérêt général :

5 - La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. »

Changement climatique

et

Politiques forestières de l'Etat

- **Programme National de la Forêt et du Bois (2016/2026) et les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois.**
- **Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique (2020).**
- **France relance et France 2030 (2020/2023).**
- **Objectif forêt (2023).**

Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016/2026

4 objectifs :

1. Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement,
2. Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
3. **Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,**
4. Développer des synergies entre forêt et industrie.

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016/2026

Diminuer les incertitudes liées au changement climatique. Comment ?

- Développer l'observation et les suivis : « *agir avec précaution et apprendre en observant* »
- Accentuer les efforts de R&D pour des déclinaisons opérationnelles dans la filière forêt
- Adopter des sylvicultures adaptatives plus dynamiques
- Initier des démarches de filière au sein des territoires
- Anticiper et gérer les crises climatiques et sanitaires liées
- Maintenir la diversité biologique

Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) 2019/2029

Parmi les 5 priorités régionales identifiées en Ile-de-France :

Orientation stratégique N °1 : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique

- Adapter la gestion sylvicole pour anticiper le changement climatique.
- Augmenter la résilience des forêts face au changement climatique via la diversification des peuplements forestiers.
- Mettre en place un réseau d'expérimentation à l'échelle de la région.
- Former à la gestion forestière sous l'angle du changement climatique.
- Recenser, partager et diffuser les connaissances.
- Favoriser les effets de substitution et le stockage du carbone dans les produits bois.

Orientation stratégique N °3 : Encourager les dynamiques territoriales

Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique

- La forêt est essentielle pour la société par les multiples services qu'elle rend et ce d'autant plus dans le contexte de défi climatique
- Les forêts françaises métropolitaines ont particulièrement souffert de sécheresses prolongées et de températures hors normes.
- Les acteurs du monde forestier peuvent et doivent accompagner l'adaptation de la forêt au changement climatique pour assurer sa vitalité, renforcer sa résilience et maintenir les différents services qu'elle rend.
- La gestion forestière durable est un des leviers pour y parvenir.

Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique

Neuf priorités pour adapter les forêts au changement climatique :

1. Renforcer la coopération scientifique et les connaissances pour l'adaptation des forêts et de la filière forêt-bois au changement climatique,
2. Diffuser et s'appropriier les connaissances acquises, développer et centraliser les outils de diagnostic et d'aide à la décision face aux risques climatiques pour l'adaptation,
3. Promouvoir les pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience, diminuent les risques et limitent l'impact des crises,
4. Mobiliser les outils financiers permettant aux propriétaires d'investir pour adapter leur forêt
5. Conforter la veille et le suivi sanitaire, organiser la gestion de crises,
6. Renforcer et étendre les dispositifs de prévention et de lutte contre les risques abiotiques, et notamment la défense contre les incendies (DFCI),
7. Préparer et accompagner l'adaptation de l'amont de la filière, en développant une solidarité élargie de filière pour être en mesure de préparer les ressources forestières futures,
8. Préparer et accompagner l'adaptation des entreprises de l'aval de la filière,
9. Renforcer le dialogue et la concertation, développer l'animation et la médiation entre acteurs au sein des territoires.

Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique

Neuf priorités pour adapter les forêts au changement climatique :

1. Renforcer la coopération scientifique et les connaissances pour l'adaptation des forêts et de la filière forêt-bois au changement climatique,
2. Diffuser et s'approprier les connaissances acquises, développer et centraliser les outils de diagnostic et d'aide à la décision face aux risques climatiques pour l'adaptation,
3. Promouvoir les pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience, diminuent les risques et limitent l'impact des crises,
4. Mobiliser les outils financiers permettant aux propriétaires d'investir pour adapter leur forêt
5. Conforter la veille et le suivi sanitaire, organiser la gestion de crises,
6. Renforcer et étendre les dispositifs de prévention et de lutte contre les risques abiotiques, et notamment la défense contre les incendies (DFCI),
7. Préparer et accompagner l'adaptation de l'amont de la filière, en développant une solidarité élargie de filière pour être en mesure de préparer les ressources forestières futures,
8. Préparer et accompagner l'adaptation des entreprises de l'aval de la filière,
9. Renforcer le dialogue et la concertation, développer l'animation et la médiation entre acteurs au sein des territoires.

« Agir pour des forêts résilientes et le maintien des services qu'elles rendent »

France relance « Forêt et Bois »

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

200 M€

45 M€ (*)

155 M€ (*) **RENOUVELLEMENT FORESTIER**

Objectif national 45 000 ha ou 50 M de plants

**Forêts
domaniales**
(+ vergers /
sècheries)

Forêts privées et publiques non domaniales

- Peuplements sinistrés (parasites...) 80 %.
- **Peuplements vulnérables au CC 60 %.**
- Peuplements pauvres 60 %.

- **22 M€** - Convention avec l'IGN pour l'acquisition de données LIDAR pour la cartographie structurale des forêts.
- **3 M€ = 2 M€** pour AAP avec les entreprises du secteur « graines et semences » (« pépiniéristes forestiers et entreprises de travaux forestiers ») et **1 M€** pour les vergers à graines et sècheries ONF.
- **20 M€** - Soutien à l'industrie de transformation du bois (« scieries ») (Fonds Bois III et AAP 1^{ère} et 2^{ème} transformation).

(*) Répartition indicative

France 2030

France 2030 : une suite logique après les Programmes d'Investissements d'Avenir et France Relance

France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain
Plus de 50 milliards d'euros déployés sur 5 ans
10 objectifs pour répondre aux grands défis de notre temps

France 2030 à l'ADEME : \approx 10 Md€ / 10 axes

1. Décarbonation de l'industrie – Innovation et industrialisation Déploiement
2. Hydrogène décarboné – Innovation
3. Digitalisation et décarbonation des mobilités
4. Produits biosourcés et biotechnologies industrielles
5. Recyclage et réincorporation
6. Ville Durable
7. **Bois Forêt (Exploitation forestière et Sylviculture Performante et résiliente (ESPR) et Renouvellement Forestier)**
8. Energies renouvelables
9. Numérique Responsable
10. Eau

France 2030

Exploitation forestière et sylviculture performantes

1. Projets collectifs innovants contribuant à améliorer la structuration et la performance du secteur de l'exploitation forestière.
2. Investissements matériels et immatériels visant à accompagner la modernisation des entreprises en soutenant leurs investissements dans des équipements performants d'un point de vue économique, social et environnemental.

Renouvellement forestier

Aider les propriétaires forestiers publics et privés à améliorer, enrichir ou renouveler leurs forêts qui sont sinistrées, dépérissantes, **vulnérables au changement climatique ou pauvres, pour renforcer leur résilience face aux effets du changement climatique.**

Planification écologique : La forêt est également un des chantiers prioritaires de la planification écologique.

L'enjeu est triple :

- protéger les forêts, notamment face à la déforestation et face au risque incendie qui a augmenté et va encore s'accroître avec les effets du changement climatique ;**
- renouveler et adapter nos forêts en réponse au changement climatique ;**
- positionner le bois comme solution pour décarboner l'économie, notamment dans les secteurs de la construction, des emballages, et de l'énergie.**

Changement climatique et prévention des événements climatiques extrêmes en forêt

Risque Incendies de forêt et Risque Tempête

Anticiper et Prévenir + gestion de crise

Tempête

Différentes étapes : **Avant, Pendant, Après et Ensuite**

Réflexions en cours avec FIBOIS IDF et autres acteurs de la filière

Incendie

Arrêtés réglementant l'apport de feux en forêt

Atlas des massifs à risque feux de forêts / carte de sensibilité du MTECT et de l'ONF

Définition d'OLD ?

Loi du 10/07/23

MIG DFCI/ONF



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**